

22 avr 2010 -17:04

## La sécurité sociale belge à l'étranger : quels sont vos droits ?

Depuis le 22 avril 2010, les personnes qui quittent la Belgique pour aller vivre, travailler ou étudier à l'étranger peuvent vérifier, sur le site portail de la sécurité sociale ([www.socialsecurity.be](http://www.socialsecurity.be)), si leurs droits en matière de sécurité sociale belge sont susceptibles d'être maintenus. Désormais, les citoyens peuvent consulter de manière interactive des informations relatives à leur sécurité sociale à l'étranger.

Depuis le 22 avril 2010, les personnes qui quittent la Belgique pour aller vivre, travailler ou étudier à l'étranger peuvent vérifier, sur le site portail de la sécurité sociale ([www.socialsecurity.be](http://www.socialsecurity.be)), si leurs droits en matière de sécurité sociale belge sont susceptibles d'être maintenus. Désormais, les citoyens peuvent consulter de manière interactive des informations relatives à leur sécurité sociale à l'étranger.

Le SPF Sécurité sociale, la Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS) et Smals ont développé une application interactive destinée à la rubrique « Vous quittez la Belgique ? » sur le site portail de la sécurité sociale. Il suffit au citoyen de cliquer sur sa nationalité, son pays de destination et son statut et sur le sujet à propos duquel il souhaite obtenir de plus amples informations. Il verra s'afficher instantanément un aperçu des droits qu'il conservera à l'étranger en matière de sécurité sociale belge. Il peut demander des informations sur les allocations familiales, les pensions, le remboursement de frais médicaux, les allocations de chômage, les indemnités en cas d'incapacité de travail, le paiement de cotisations sociales, ...

L'application s'adresse aux travailleurs salariés, aux indépendants, aux fonctionnaires, aux travailleurs frontaliers, aux travailleurs détachés, aux pensionnés, aux étudiants, ... Elle n'est toutefois pas destinée aux personnes qui se rendent à l'étranger pour y passer des vacances ou qui viennent vivre, travailler ou étudier en Belgique.

Ce concept unique de consultation d'informations ciblées est né de la collaboration des Institutions Publiques de Sécurité Sociale et du Service des pensions du secteur public (SdPSP), qui ont alimenté l'application en informations utiles.

[Découvrez l'application sur le site portail de la sécurité sociale](#)

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale  
Centre Administratif Botanique - Finance Tower  
Boulevard du Jardin botanique 50/100  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Evelien De Vos  
+32 473 13 13 29  
[press@minsoc.fed.be](mailto:press@minsoc.fed.be)